

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 12 février.

Paris, 13 février.

La discussion du projet relatif à l'augmentation des droits sur les céréales continue à la Chambre avec une monotonie désespérante. Avec un zèle qui ne préserve personne des répétitions fatigantes, les libres-échangistes continuent à affirmer que des droits compensateurs ne protégeront point l'agriculture et affaibliront le peuple, tandis que les protectionnistes, à grand renfort de chiffres et de faits, prouvent très bien que l'expérience désastreuse du libre-échange a ruiné non seulement notre agriculture, mais toutes nos industries.

Comme il y a une cinquantaine d'orateurs inscrits, nous ne sommes pas près de voir tarir ce torrent de rhétorique ; pourtant il me revient que la Chambre est abondamment saturée de "protectionnisme" et de "libre-échange", et qu'elle compte demain ou lundi réclamer la clôture de la discussion générale. On passera alors au défilé des amendements, de sorte que la semaine prochaine finira encore sans que la question soit épuisée.

Quand au Sénat, il continue à discuter sérieusement et à adopter article par article le projet de relégation des récidivistes. C'est là une besogne pour laquelle il subit les injures de la presse intransigente et anarchiste à laquelle, pour ma part, je serais très disposé à accorder la liberté de se réunir en congrès pour voter à son tour la relégation des opportunistes et des ministériels. Cette double opération consentie et réalisée, la France redeviendrait alors une République habitable.

Vous avez peut-être gardé mémoire du fameux préfet de la Corse, M. André dit de Trémontels, sur le compte duquel M. Waldeck-Rousseau avait violemment interpellé à la Chambre, M. de Trémontels qui, en bon républicain, s'est donné une part de fantaisie, était accusé par M. Demangeat—un ex-préfet, lui aussi, mais fonctionnaire révoqué—d'avoir tripoté dans les finances administratives. Les membres de l'extrême gauche, qui avaient à cœur les agissements du préfet de la Corse contre leurs amis, appuyèrent les accusations de M. Demangeat et demandèrent à M. Waldeck-Rousseau ou de le justifier son fonctionnaire ou de le révoquer. M. Waldeck-Rousseau, qui aime ses subordonnés quand ils ont de "la poigne", répondit que M. de Trémontels était un préfet modèle, lequel ferait éclater son innocence en poursuivant son accusateur devant les tribunaux. M. Demangeat écrivit alors aux journaux une lettre où il réitérait ses accusations non seulement contre M. de Trémontels, mais encore contre M. Waldeck-Rousseau qui d'après lui, avait en main des pièces terribles contre le préfet de la Corse. M. Demangeat ajoutait qu'il défiait M. de Trémontels de le poursuivre devant les tribunaux. Cette lettre eut quelque retentissement. On crut que,

selon la promesse faite par M. Waldeck-Rousseau à la tribune, M. Demangeat allait être poursuivi. Mais au lieu d'une citation en justice, M. de Trémontels, oubliant de dégager la parole de son ministre, proposa une petite réunion intime devant un jury d'honneur. Cela devenait une mauvaise plaisanterie ; mais au moins le ministre n'avait pas connu la honte de désavouer publiquement un préfet qui lui avait rendu de grands services... en Corse. De temps à autre, les feuilles intransigeantes demandaient des nouvelles de cette affaire, mais sans succès. Aujourd'hui, on annonce que le délai accordé par la loi à M. Trémontels pour poursuivre M. Demangeat, a expiré. Mais en même temps on affirme que M. de Trémontels, qui avait été seulement mis en disponibilité, est révoqué. C'est très bien, et j'imagine que maintenant l'opposition ne va pas manquer de demander à M. Waldeck-Rousseau des explications sur le cas de ce préfet que le gouvernement a protégé quand il était attaqué et qu'il chasse dès qu'on ne s'occupe plus de lui.

Du reste, les fonctionnaires de la République en général sont en train de se faire une jolie réputation. Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner une agence d'escrocs fieffés dont l'industrie consistait à offrir au public des décorations, des distinctions et des préfectures. Et ils avaient une clientèle "sérieuse", et ils n'ont pas échoué dans toutes leurs entreprises. Cela prouve que, dans le monde officiel du ministère, des agences interlopes peuvent trouver des influences propices à leurs honnêtes commerces.

Il y avait grande cérémonie, hier, à la nouvelle nomenclature, rue de Valenciennes, où S. E. Mgr de Rende, revenu la veille de Rome, bénissait le mariage de Mlle Mackay, la fille ou plutôt la belle-fille du millionnaire américain, avec le prince Colonna. Je dis cérémonie et pourtant la fête eut un caractère tout à fait intime, à cause de l'exiguïté de la chapelle de la nomenclature. On n'a admis que les parents des deux fiancés, et il fallait montrer patte blanche, c'est-à-dire un billet d'admission. Cela n'a pas empêché hier un journal républicain de raconter des hier matin avec force détails et force descriptions de toilettes et de personnalités, le mariage Colonna-Mackay qui n'a eu lieu que dans la journée. Ce journal modèle, qui raconte les nouvelles avant qu'elles n'arrivent, est l'*Evénement*. Son exploitant la peine d'être noté comme un exemple de ce que peut la presse, quand on sait l'utiliser.

Lequel des deux

Les prochaines élections générales se feront-elles au scrutin de liste, si cher à Gambetta, ou un scrutin uninominal, dont la Chambre actuelle est sortie ? Les aurons-nous vers la fin du printemps ou au milieu de l'été.

Ces deux questions sont à l'ordre du jour, on les agite même avec pas-

sion. Il est peu de journaux qui ne leur aient déjà consacré une cinquantaine d'articles et qui ne se disposent manifestement à leur en consacrer beaucoup plus encore. Il faut donc s'en occuper.

De ces questions la première seule a de l'importance. La substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement sera un acte politique des plus graves, même si les résultats électoraux n'en sont pas, du premier coup, sérieusement modifiés. Quant à la date des élections, qu'elle soit ou ne soit pas rapprochée de quelques semaines, cela ne signifie rien.

Cependant, la presse d'extrême gauche et bon nombre de journaux conservateurs s'échauffent très fort à ce sujet. Ils ne déclarent et ne paraissent pas éloignés de croire, tant leur parole est ardente, que la constitution, la dignité du Parlement et les intérêts du pays seront atteints si les élections, qui devraient avoir lieu au mois d'août, se font en mai ou juin. Leur vraie raison, c'est que le ministère était véhémentement soupçonné de vouloir rapprocher la lutte électorale, l'opposition doit travailler de toutes ses forces à l'éloigner. Si le gouvernement avait penché pour le mois d'août on aurait vu les opposants réclamer le mois de mai, ils eussent, d'ailleurs, aligné les mêmes raisons.

Ce débat nous laisse assez indifférents. Néanmoins, si nous devons donner notre vote, il serait acquis aux partisans des élections printanières. Ce serait plus tôt fini. Cette raison nous paraît souveraine. Il y en a d'autres encore. N'importe-t-il pas que la Chambre nouvelle ait le temps de discuter et de voter le prochain budget ? N'est-il pas désirable que la loi militaire soit faite par une assemblée plus ferme, plus intelligente, plus indépendante que ne l'est celle-ci ? Que de questions pendantes n'ont rien à perdre et pourraient gagner à trouver de nouveaux juges ! Certes, nous n'attachons point de grandes espérances aux élections de 1885 ; mais elles ouvrent une porte à l'inconnu, et cela soulage un peu du présent.

Pourquoi donc ajourner ? On dit que le gouvernement sera prêt au mois de mai et que ses adversaires ne le seront pas. Pauvre raison ! Ceux qui ne seront pas prêts dans trois mois ne sauraient l'être davantage dans quatre ou cinq. Si Monsieur le comte de Paris et le prince Napoléon se proposent, comme on le chuchote, de prendre texte des élections pour faire appel à la France, quelle que soit la date choisie, il leur reste le temps de préparer leurs manifestes.

De même que nous penchons, sans y tenir beaucoup, pour le rapprochement de la bataille électorale, nous sommes tentés de préférer le scrutin de liste au scrutin uninominal. Il est incontestablement plus contrairement au bon sens que son rival. L'électeur qui ne sait guère ce qu'il fait quand il vote pour un seul candidat, ne le sait pas du tout quand il vote pour une liste. De plus, ce mode électo-

ral porte atteinte au "grand principe" de l'égalité. Moi, Français de Paris, je nomme quarante députés, tandis que le Français des Basses-Alpes en nomme seulement trois ou quatre. C'est de l'inconséquence, c'est de l'absurdité, nous le reconnaissons ; mais c'est une raison de plus pour que ce mode électoral nous plaise. Par ses défauts mêmes, il répond mieux que tout autre à l'esprit du suffrage universel et direct. L'inconséquence a, elle aussi, son genre de logique. Or le suffrage universel tel qu'il existe chez nous, étant une sottise et un mensonge, il convient de lui donner le scrutin de liste pour mode d'expression.

Nous devons reconnaître, en outre que ce scrutin s'applique mieux que tout autre aux exigences, aux nécessités, aux évolutions des temps troublés. Il facilite les courants de l'opinion et peut même servir à les créer. Les circonstances actuelles lui donnent donc une incontestable valeur politique. La question est de savoir s'en servir. Le saura-t-on du côté des conservateurs ? Pour créer un courant ou seulement le fortifier et le diriger, il faut se montrer, parler, inspirer confiance, être prêt à l'action. Verrons-nous cela ?

Nous posons la question, c'est à d'autres d'y répondre. Et s'il n'y est pas répondu, qu'importe le scrutin de liste ou le scrutin uninominal ? Il n'y a pas de bonnes armes pour qui se croise les bras.

EUGÈNE VEUILLON.

"L'état d'esprit orléaniste"

Lorsque l'*Univers* se permit de dire qu'un jour ou l'autre Monsieur le comte de Paris, s'il voulait devenir Philippe VII, devrait parler, de grandes clameurs retentirent dans la presse qui se déclare et, peut-être, se croit monarchique. Il semblait qu'en émettant cette prévision, qui était aussi un vœu, nous avions commis quelque chose comme un crime de lèse-majesté. Le tapage fut grand surtout dans le camp fidèle à "l'esprit orléaniste". Des hommes et des journaux qui avaient eu la prétention d'imposer un programme au comte de Chambord en lui disant : "Sinon, non" n'admettaient pas que l'on pût exprimer le désir de connaître la pensée du comte de Paris. Quand on est vraiment royaliste, nous disaient-ils avec hauteur et véhémence, on suit le roi sans lui demander où il va ; puis, se tournant vers le principe, ils lui criaient : "Sire, ne parlez pas !" Un figuriste en vue, du nom de Saint-Genest (qu'est-il devenu ?) se distinguait dans cette campagne. Parmi les journaux de province qui, à son exemple, donnèrent alors de la voix contre nous, le *Mémorial d'Amiens* eut un beau rang.

Tout en pensant toujours que la parole a été donnée aux princes pour s'en servir, nous avons cessé depuis longtemps d'insister sur ce point ; mais cette attitude philosophique ne fait plus le compte de nos anciens adversaires. A leur tour, ils commencent à trouver que l'incertitude sur les

doctrines politiques de Monsieur le comte de Paris se prolonge trop. Sans lui demander nettement (la netteté ne leur va) de faire connaître toute sa pensée, ils veulent qu'une déclaration autorisée montre que le prince appartient au parti libéral et que sa monarchie sera, comme celle de Louis-Philippe, la meilleure des républiques. Cette idée que l'on a vu poindre en divers articles, notamment dans ceux de M. Vacherot, devenu du même coup royaliste et figuriste, se trouve formulée, en termes d'autant plus significatifs qu'ils sont mauvais, par le *Mémorial d'Amiens*. Voici cet article :

BILLEVESÉE !

La lecture de certains journaux royalistes est parfois singulièrement agaçante.

Sans parler de l'*Univers*, qui a imaginé dernièrement de fonder une "Ligue" destinée à tracer son devoir à la future monarchie, voici maintenant l'*Echo de la Somme* qui qualifie de "billevesées" les idées libérales de M. Edouard Hervé, ce royaliste éprouvé qui rend chaque jour à la cause monarchique les plus signalés services.

Il est temps de mettre un terme à ces façons d'agir. Il faut le faire avec modération dans la forme, mais il faut le faire nettement. Puisque les anciens libéralistes ralliés le prennent sur ce ton, puisqu'ils s'abusent à ce point sur la portée de l'accueil qui leur a été fait, il devient absolument nécessaire de les ramener à l'humilité de leur situation présente.

Les monarchistes constitutionnels, qui sont la très grande majorité du parti royaliste, ont pu montrer à une autre époque une déférence souvent exagérée pour la petite église dont nous parlons. Cela se conçoit : leur système politique se trouvant en contradiction formelle avec celui de l'auguste représentant de la monarchie française.

La mort du comte de Chambord étant survenue, ils ont conservé, jusqu'à ce jour, cette attitude effacée. Ils en sont comme on le voit, étrangement récompensés. L'église monarchique autoritaire et absolue cherche à reprendre le haut du pavé. Elle dit aux constitutionnels : "La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir." Il est temps de la rappeler à plus de modestie.

Elle parle sans cesse de principes. Elle a le monopole des principes. Il n'y en a que pour elle. Pardon ! Les royalistes constitutionnels ont aussi des principes de gouvernement, fort différents des vôtres assurément, mais qui ont du moins l'avantage d'être bien définis et de fonctionner à la satisfaction générale, sauf les modifications inhérentes aux traditions et au génie national, chez presque tous les peuples civilisés, tels que les Anglais, les Belges, les Espagnols, les Portugais et les Italiens, les Hollandais, les Grecs, les Allemands et les Autrichiens, pour ne parler que de nos voisins d'Europe.

Les constitutionnels ont des prin-

cipes et un programme de gouvernement. Ils ont un drapeau, qui est le drapeau national de la France moderne. Ils ont de plus la légitimité. Nous ne pensons pas que l'*Echo* nous conteste ce point, car nous reconnaissons, comme tout le monde, qu'il a toujours affecté de ne pas souffler mot des prétentions de la maison de Bourbon-Anjou.

Pourquoi donc les constitutionnels baisseraient-ils plus longtemps pavillon devant un groupe compromettant, dont les théories à défaut de partisans, n'ont même plus en France de représentant officiel ?

Trop de longanimité devient de la faiblesse. Nous sommes à la veille d'élections dont les conséquences peuvent être décisives. Il ne faut pas qu'on puisse, soit par calcul, soit de bonne foi et par ignorance de l'histoire, attribuer aux partisans de la monarchie constitutionnelle des vues qui ne sont pas les leurs, des doctrines qu'ils n'ont jamais cessé de combattre.

Les attaques auxquelles ils sont en butte auront du moins cet avantage de les faire sortir de la réserve qu'ils ont observé jusqu'à présent vis-à-vis d'alliés suspects, et plus dangereux qu'utiles en raison de la défaveur qui s'attache à leurs vues. Il est dorénavant indispensable, c'est chose facile et d'ailleurs de stricte honnêteté politique, de bien faire ressortir aux yeux des populations qu'il n'y a rien de commun entre la monarchie constitutionnelle et le drapeau blanc, et que cette parole de Benjamin Constant est toujours vraie : "Entre la monarchie constitutionnelle et la république, si la différence est dans la forme, entre la monarchie constitutionnelle et la monarchie absolue, la différence est dans le fond."

Le *Soleil*, qui est toujours maître de sa parole et dont les écarts apparents sont vultueux, parlait dernièrement, sans le bien définir, de "l'état d'esprit orléaniste". La définition que la feuille parisienne voilait un peu, la feuille picarde, dont la maladresse égale le zèle, la met en pleine lumière. Nous la remercions cordialement de cette sottise. Quant à discuter ses raisons, nous n'y songeons pas : il nous suffit de noter ces aveux.

Les catholiques et les vrais royalistes sont dûment avertis. L'ancien parti orléaniste, fidèle à "l'esprit" qui a chassé Charles X, en est encore dans les doctrines de 1830. Il entend être le maître, tout prendre, tout garder, et faire de Monsieur le comte de Paris "le roi légitime de la Révolution." Si l'on veut empêcher le prince de verser dans cette ornière et d'y entraîner la France conservatrice, il faut s'unir sur le terrain de la Ligue contre-révolutionnaire, la Ligue catholique. Constituons-nous aujourd'hui pour que l'on compte avec nous demain.

EUGÈNE VEUILLON.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

6 Mars 1885.—No 22

LE CRIME DE CAIN

(Suite.)

Je fus bientôt plus aimée que les plantes, les fleurs, tout ce qui poussait et germait autour de la maison, et la vie me fut faite si facile et si douce que je n'eus jamais le temps de rien souhaiter.

Cependant, ces gâteries de chaque jour n'empêchèrent pas que l'on ne me donnât une éducation sérieuse. L'angélique piété de ma mère m'enveloppait, et elle avait sur moi une influence pénétrante et facile. J'avais le caractère enjoué, une imagination vive, un cœur aimant. Je voyais peu le monde. On disait tout bas que j'étais belle, et quand j'atteignis seize ans, on pensa que j'étais d'âge à être mariée... Mariée ! le mot mariage renferme une promesse ou cache une menace. Du caractère de l'homme à qui la femme va être unie dépend le bonheur ou le désespoir de son existence. Je rêvais parfois comme rêvent les jeunes filles, je cherchais le compagnon de ma vie dans un monde presque idéal, et un jour je crus le

reconnaître, non pas dans un héros de roman, mais dans un jeune homme intelligent, dont chacun vantait le mérite. Ce jeune homme était monsieur Belleforçe. Une sympathie développée brusquement dans nos deux cœurs, exprimée par lui avec éloquence, écoutée par moi avec trouble, effraya ma famille. Ma mère redoutait les sentiments trop vifs comme un danger ; mon père, accoutumé à vivre de revenus modestes, ne se sentait pas rassuré en pensant que la fortune de son gendre était de celles qu'un événement politique bouleverser et détruit. On essaya de me forcer à réfléchir, je suppliais mes parents de ne pas s'opposer à notre union. Raisonnablement, ils ne pouvaient rien objecter. Mon fiancé jouissait de l'estime générale, et la position qu'il m'offrirait était inespérée. On me parla bien de différences d'opinions, je répondis que je convertirais mon mari aux miennes. Un aveuglement complet ne me permettait de consulter ni ma raison ni ma conscience. Je cédaï à un entraînement, et je devais trouver mon châiment dans mon aveugle tendresse... Conrad, le mariage ne saurait être la légitimation d'un sentiment violent, il doit être le but sérieux, le couronnement de la vie... Il était trop tard quand je le compris... J'entendais répéter : "Quel dommage que monsieur Belleforçe soit un libre penseur !" et je sou-

rais en pensant tout bas : "—Je lui apprendrai à croire !" Ma famille céda, notre union fut décidée. Monsieur Belleforçe m'envoya une corbeille d'une richesse royale ; si je n'en fus point éblouie, j'en restai du moins reconnaissante. Les fêtes de mon mariage furent magnifiques, et on décida que la semaine suivante nous partirions pour la Suisse.

La veille du jour où je devais quitter Paris, je priai mon mari de m'accompagner à l'église où l'on nous avait mariés.

Il me regarda en souriant : —Ma chère enfant, me dit-il, je vous aime beaucoup, mais ma tendresse ne me porte pas à faire abstraction de mes idées. Je garde des convictions ou plutôt des doutes, et rien ne me décidera à donner des preuves d'inconséquence. Je me suis laissé marier à l'église par convenance, mais je ne crois pas en Dieu ! N'essayez jamais de toucher à la question religieuse. Vous êtes une charmante fille, élevée dans une honnête famille qui a entouré votre esprit de bandelettes, et l'empêchant de grandir, l'a lentement atrophié au moyen de petites pratiques et d'absurdes superstitions. Vous en perdrez le souvenir près de moi... Je ne veux point que ma femme me reste inférieure par l'intelligence. Je ne souffrirai point qu'elle plie sous le joug d'obligations que je dédaigne. OÙ je n'entrerai point, elle ne mettra

jamais les pieds. Je resterais ton ami, son guide, je ne lui permettrai point d'avoir un confesseur... Vous baissez la tête, Antoine, et je vois une larme dans vos yeux... On vous avait appris cependant que je suis un homme pensant librement, un philosophe peut-être, mais non un chrétien.

—Quoi ! m'écriai-je, vous m'empêchez de remplir mes devoirs ?

—Vous n'en avez plus d'autre que celui de m'obéir.

—Si j'abandonne Dieu, il me châtie.

—Je ne crois pas en Dieu ! me dit-il.

—Ainsi l'entrée de l'église m'est interdite comme à une excommuniée ?

—Vous perdrez même jusqu'au désir d'en franchir le seuil.

—Mon bonheur s'en ira avec ma croyance.

—Ce bonheur m'est confié, je le ferai seul.

Je priai, je suppliai, sans rien obtenir ; le désespoir s'empara de moi, mais au milieu de ma souffrance je continuai d'aimer mon mari. Lentement le poison de sa parole pénétra dans mon âme. Je m'abandonnai avec un entraînement mêlé de remords à sa dangereuse éloquence ; je me révoltai plus faiblement contre ses raisonnements d'athée, ses oppositions de philosophe, ses rêveries de libre penseur. Mon âme finit par garder un coupable silence. L'esprit

du mal l'emporta sur l'esprit du bien et la triste victoire de monsieur Belleforçe ne tarda pas à devenir complète.

Notre voyage dura un mois ; ce mois fut un enchantement.

Quand nous revîmes à Paris, ma mère m'embrassa avec une ardente tendresse, et ses pleurs mouillèrent mon visage. Elle comprenait la différence d'opinions qui nous séparait déjà, mais elle ne perdait pas l'espoir de ramener lentement mon mari à des idées plus saines ; elle comptait sur mon influence pour attirer cette âme rebelle, et moi, qui avais cessé de croire à mon pouvoir sur monsieur Belleforçe, je gardai à ma mère cette suprême illusion.

Tu vins au monde, Conrad, et mes sentiments de foi engourdis, mais non pas éteints, se réveillèrent avec force. Si je renonçais pour moi aux trésors dont la religion se montre prodigue, je voulais t'enrichir de tous ses droits célestes. Il me semblait que tu ne pourrais vivre privé de ce qui fait le chrétien et moralise les hommes. Hélas ! je n'avais plus le droit de franchir le seuil d'une église, et je ne pus obtenir que l'on versât l'eau du baptême sur le front de mon nouveau-né... A partir de cette heure seulement, je compris que ma famille se trouverait à jamais dépossédée des bienfaits et des conso-

lations de la foi... Mon amour maternel se mêla d'horribles angoisses... Je redoutais sans cesse que mes enfants portassent le châiment de ma faute ? Le pacte par le quel j'avais vendu librement mon âme n'immolait-il pas aussi leur vie... J'ignorais à la fois, l'heureuse confiance de la mère et la sécurité de l'épouse... Ce ciel qui n'était pas garant des promesses du mari me devait-il la félicité intime ? Dieu que j'en avais pas supplié d'adopter mes enfants me devait-il les ineffables joies de l'amour maternelle ! A toute heure, partout, me poursuivait le souvenir de mon apostasie... Cette maison dont le prêtre était exilé ressemblait à un lieu maudit... Ma famille était une famille de paria. Et pourtant, il faut rendre justice à ton père, Conrad, jamais sa tendresse ne s'est démentie... Cœlia et toi vous êtes faits pour rendre orgueilleuses toutes les mères... Il faut que la religion tienne aux fibres les plus intimes de notre âme pour que rien n'ait pu en affaiblir en moi le sentiment, et que la passion même soit impuissante à la chasser. On la menace, on la bafoue, on la crucifie ; sublime immortelle, elle reparait à nos côtés à la fois rayonnante et vengeresse...

(A suivre)

SOMMAIRE

Francs.
L'Etat d'esprit orléaniste.
Pénalités.—Le crime de Caïn.
Lettre d'Ottawa.
Petite gazette.
Législature locale.
Parlement fédéral.
Noces d'or.
Condolances.
Résumé des dépêches.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis public.—Lion St-Amant, notaire.
Avis.
Bazar.—P. Lessard, Pire.
L'huile astrale de Pratt.—C. Peverley.
Avis aux entrepreneurs.—A. Gobeil.

CANADA

QUEBEC, 6 MARS 1885.

Lettre d'Ottawa

4 mars.

Sir Leonard Tilley, a fait hier soir, son exposé budgétaire. Depuis quelques jours il était souffrant et l'on craignait avec raison qu'il ne fût pas assez bien pour soutenir l'épreuve d'un discours de quatre heures. En dépit de ces prévisions, il a parlé, mardi, avec une vigueur, une puissance de conviction et une lucidité d'exposition vraiment admirables.

Sir Leonard Tilley est un ministre des finances comme le Canada n'en a pas eu depuis longtemps. Il est au courant de tout; il est muni de statistiques indiscutables sur tous les sujets qui touchent à sa spécialité; aucune objection ne le prend sans vert; aucune interruption des financiers de l'opposition ne dérange le fort tissu de son argumentation budgétaire.

Hier soir il a prononcé peut-être le meilleur de ses discours du budget. Les députés ministériels semblaient suspendus à ses lèvres et saluaient la conclusion de chacune de ses démonstrations par des applaudissements répétés. Les membres de l'opposition eux-mêmes suivaient les développements de son exposé avec un intérêt et une attention soutenus qui étaient un hommage rendu au talent et à l'habileté du ministre conservateur.

Le discours sur le budget a élucidé bien des points sur lesquels nos adversaires cherchent à amonceler les ténèbres. Il a démontré entre autres choses que l'augmentation des dépenses sous certains titres a produit sous ces mêmes titres une augmentation de revenu considérable. Le résultat a été que, tous comptes faits, nous avons vraiment dépensé moins que les libéraux. C'est le cas d'un homme qui dépense de l'argent pour améliorer une exploitation, agricole ou autre, mais qui en même temps retire de ces améliorations un bénéfice qui le récompense, dans une bonne mesure, de ses déboursés. Qui viendra prétendre que cet homme a fait une dépense mal entendue?

Le ministre des finances a également établi que l'augmentation de notre dette ne pèse pas lourdement sur notre peuple.

En 1873-74 le montant des intérêts payés sur la dette publique a été de \$5,112,573, soit \$1.82 par tête. En 1878-79 on a payé \$6,486,353, soit \$1.54 par tête, ce qui accuse une augmentation de 22 cts par tête pendant les cinq années. Mais, remarquons que cet excédant a tellement contribué à relever le crédit du pays et à racheter des obligations portant un intérêt élevé, qu'en 1883-84 notre compte d'intérêt ne s'élevait qu'à \$6,713,482 ou à \$1.46 seulement par tête.

Ainsi en dépit de l'augmentation de notre dette nous payons aujourd'hui par tête des intérêts moins élevés qu'en 1878 sous le régime libéral. Le peuple est donc moins chargé qu'il ne l'était alors. Et cependant que de progrès accomplis! que de grandes et de bienfaisantes entreprises publiques menées à bon terme! Le peuple est aujourd'hui plus à l'aise qu'il y a cinq ans; et en même temps les industries nationales ont pris un développement qu'il n'est plus permis de contester en face du rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de l'état de nos manufactures.

Le discours sur le budget a donc

satisfait l'immense majorité de la Chambre, et il donnera aussi, je n'en doute pas, satisfaction au pays. Sir Richard Cartwright, qui a répondu à Sir Leonard, avait mauvaise grâce à critiquer la politique financière de son rival, lui dont l'administration n'a été qu'une longue suite de désastres pour la confédération. Le financier de l'opposition parle correctement, voire même élégamment, mais d'une manière désagréable. Sa voix est aigüe et criarde, et son débit est d'une désolante monotonie. Son discours de mardi n'a été qu'une réédition de ses philippiques de chaque année.

La question du terminus fait toujours son chemin, tranquillement mais sûrement. Une chose est certaine. Nous aurons le Pacifique à Québec. Que nos amis se tiennent en garde contre les rumeurs, contre les racontars mis en circulation par une presse intéressée à embrouiller les cartes, et à faire naître les malentendus. Si des journaux comme l'Electeur pouvaient quelque chose, ils feraient plus de mal à Québec que tous ceux dont les intérêts sont contraires aux nôtres. On voit parfaitement ici que ces gens-là ne font du zèle pour le terminus que dans un but politique.

Maintenant parlons un peu de la fête intime, de l'ovation semi-officielle, qu'un public québécois a décernée l'autre jour à M. Charles Savary. Est-il possible qu'on en soit rendu là? Quelle aberration de sens moral! Quel bon marché l'on fait de la dignité personnelle, du respect de soi-même, et de l'honneur social! Un incident de ce genre fait bien voir jusqu'où l'on peut pousser l'absence de jugement et le défaut de réflexion. En lisant ici les noms de ceux qu'on donne comme ayant assisté à la conférence de l'homme qui est l'auteur de la lettre à M. Lamy, nous éprouvons un douloureux étonnement. Quoi, un tel, un tel, et cet autre, et encore cet autre étaient là! Ils étaient là! et ils ne songeaient pas que, par leur présence, par leurs applaudissements ils apportaient leur appoint à la glorification d'un homme qui ne devrait plus connaître que les émotions intimes et purificatrices du repentir et de l'expiation.

Je ne veux pas discuter les intentions d'un bon nombre de ceux qui étaient présents dans les salles du *Canada*, samedi soir. Mais je leur dis qu'ils n'ont pas compris la portée de leur démarche. Voici un homme qui a été flétri justement par la justice de son pays, dont le nom a été couvert d'opprobre par la presse et la voix publique. Le *Figaro* comme l'*Univers*, le *Gaulois* comme le *Monde*, le *Journal des Débats* comme la *Gazette de France*, la *Revue des Deux-Mondes* comme la *Revue Catholique des Institutions et du droit*, en un mot la presse de toutes les nuances, de toutes les écoles, de toutes les doctrines, s'est trouvé d'accord sur l'appréciation de son caractère et de ses actes. En dépit de ses relations politiques, de sa situation parlementaire, de ses accointances avec les puissants du jour, il s'est vu précipité dans un abîme de honte, et forcé de faire la terre de France qui n'a plus pour lui que des pénalités et des cachots. Aujourd'hui, dans Paris qui n'est pourtant pas une ville prude, il ne pourrait se montrer la figure découverte sans faire scandale. Il ne pourrait ni faire un discours public, ni entrer à la rédaction d'un journal. Que va-t-on dire là-bas, que vont dire les vrais amis du Canada, les Rameau, les Jannet, les Marmier, les Charette et tant d'autres, quand ils vont apprendre que dans le vieux Québec, la ville catholique et française par excellence, le même Savary a donné une conférence publique devant un auditoire canadien-français qui l'a applaudi comme il aurait applaudi M. le juge Routhier? Ce qu'ils vont dire! Ils vont dire que le sens moral s'émousse parmi nous, que nous perdons la notion de l'honneur, et que nous faisons bien facilement litière de notre dignité nationale. Quoi! M. François Langelier, maire de Québec, député au Parlement, était là, et il a eu le triste courage d'offrir publiquement l'expression de son admiration au héros du procès Lamy. Les journaux étrangers vont avoir une belle opinion de notre état de société.

Un autre événement qui fait du

bruit à Ottawa c'est l'élection de M. Beaugrand comme maire de Montréal. Le drapeau rouge flotte sur la mairie, a dit la *Minerve*. Espérons que la mairie n'est pas Montréal, et que le drapeau rouge ne jettera pas longtemps son ombre sur l'édifice municipal. Une pareille élection est inconcevable. Elle constitue un symptôme important du mal qui nous ronge: l'indifférence en matière de principes et d'opinions. Dieu merci! cette indifférence n'est pas universelle; ce mal n'est pas sans remède. La masse de notre population est encore saine. Mais un esprit pervers commence à régner dans certaines sphères, au sein de nos classes dites éclairées. Il souffle "un vent de Fronde", comme on chantait au temps de Mazarin, et ce vent de Fronde, si l'on n'y fait attention et si l'on n'y met obstacle, emportera à la longue plus d'une pierre essentielle de notre édifice social.

Il y a là un danger pour notre avenir.

PETITE GAZETTE

Il y aura demain, à onze heures, aux Chambres du Bureau de Commerce, une assemblée du comité des citoyens.

L'adresse en réponse au discours du lieutenant-gouverneur sera proposée, au Conseil Législatif, par l'honorable M. F. X. P. Larue, appuyé par l'honorable M. Wood.

Une dépêche de Winnipeg nous apprend l'élection de M. Hamilton, nouveau Procureur-Général dans l'administration Norquay. Il l'a emporté sur M. Luxton, éditeur du *Free Press* par 86 voix de majorité.

Sur représentations faites par les membres de la presse à l'Orateur et au gouvernement sur l'endroit où l'on avait juché la tribune des journalistes, il a été décidé de leur donner un local plus convenable.

Le comité doit s'assembler aujourd'hui pour examiner les lettres de créances pour savoir qui aura droit de s'asseoir à la tribune. Que le comité se montre sévère afin d'éviter l'encombrement qu'on remarque chaque année.

La presse de Montréal est représentée jusqu'à présent par MM. Owens, de la *Gazette*, et Turner, du *Star*.

LEGISLATURE LOCALE

CONSEIL LÉGISLATIF

5 mars 1885.

L'ouverture du parlement a lieu à trois heures dans la Salle du Conseil, qui sera occupée cette année par l'assemblée législative. L'assistance était nombreuse. Nous avons remarqué Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, le révérend M. C. Legaré, vicaire-général, le révérend M. Th. Montminy, curé de St-Agapit de Beauvoir, les juges Taschereau, Tessier, Routhier et Stuart, le consul américain, l'honorable M. Ouimet, etc. Un grand nombre de dames assistaient à cette imposante cérémonie.

Son honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Masson, escorté d'un brillant état-major, arriva à trois heures. Son arrivée fut saluée par la musique et le canon. Son honneur a donné aussitôt lecture du discours du trône que nous avons déjà publié. La lecture terminée, les députés se retirèrent et les conseillers commencèrent leur première séance sous la présidence de l'honorable M. Boucher de la Bruère.

L'honorable M. LARUE, le nouveau conseiller, est présenté au Conseil par les honorables MM. Ross et De-Boucherville et prête le serment voulu.

L'honorable M. Ross, premier ministre, dépose sur le bureau du Conseil, un projet de loi sur l'agriculture. L'honorable M. Ross, appuyé par l'honorable M. Laviolette, propose que le discours de Son honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres de cette chambre. Adopté.

L'honorable M. Ross propose que le Conseil prenne, demain, en considération le discours de Son honneur le lieutenant-gouverneur. Adopté.

L'honorable M. Ross propose que tous les conseillers présents, pendant cette session, forment un comité pour prendre en considération les coutumes et les privilèges de cette chambre et que le comité s'assemble dans la Salle du Conseil. Adopté.

L'honorable M. Ross propose que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle le soit dans la salle occupée par le conseil pendant la dernière session,

afin de continuer les délibérations de cette chambre.

Sur proposition de l'honorable M. Larue, le conseil s'ajourne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les députés siègent pour aujourd'hui seulement dans la Chambre des bills privés.

L'honorable M. TAILLON propose que le discours du trône soit pris en considération demain. Adopté.

M. Lapointe député de Vaudreuil, est présenté à la Chambre par les honorables MM. Beaubien et Taillon. C'est M. Beaubien qui annonce le nouveau député.

M. White, député de Mégantic, est présenté par l'honorable M. Joly et M. Stephens.

Après avoir adopté les propositions d'usage, la Chambre s'ajourne à demain.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa 5 Mars

La séance commence à trois heures. M. McCarthy dépose un projet de loi pour amender l'acte relatif à la vente des billets de chemin de fer.

Sir John, en réponse à M. Blake, dit que le gouvernement n'est arrivé à aucune entente avec le gouverneur du Nouveau Brunswick, quant à sa continuation en charge pendant quelque temps.

L'honorable M. Pope, répondant à M. Cartwright, dit que le gouvernement ne se propose pas de demander au clergé catholique de la province de Québec, de vouloir fournir au gouvernement toutes les informations détaillées qu'il possède touchant le nombre réel de la population catholique qui était domiciliée dans la dite province, dans les années 1883 et 1884, respectivement afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations faites dans cette chambre et ailleurs au sujet de l'émigration considérable qui a quitté la province de Québec pendant ces dernières années.

La résolution suivante proposée par Sir Richard Cartwright donne lieu à une longue discussion :

Qu'il appert par les comptes publics que \$237,000 sont dues au gouvernement sur les avances faites à la Banque d'Echange en 1883 ;

Que la dite banque avait déjà, dans le cours des deux années précédentes, suspendu ses paiements et réduit son capital de cinquante pour cent ;

Que les papiers soumis à cette chambre et l'exposé du ministre montrent que la banque était dans une situation difficile lorsque les dites avances ont été faites, et qu'aucuns renseignements ou précautions convenables n'ont été pris touchant le prêt de \$300,000 des deniers publics, risqués par telles avances ;

Que la présente condition de ce prêt est telle qu'il peut en résulter une perte sérieuse pour le trésor ;

Que les faits qui se sont développés subseqüemment concernant la banque d'Echange, démontrent qu'à l'époque où le prêt a été fait, cette institution était insolvable et gérée d'une manière grossièrement négligente et frauduleuse, et que l'action du gouvernement a eu pour résultat de soutenir le crédit de la banque en ramenant jusqu'à un certain point la confiance du public pendant un intervalle durant lequel la même gestion négligente et frauduleuse a été continuée, d'énormes sommes d'argent ont disparu, la position des actionnaires, des déposants et des créanciers de la banque a été changée, la responsabilité des actionnaires envers les créanciers a cessé et la situation entière est devenue plus mauvaise ;

Que cette chambre regrette que le gouvernement ait avancé la dite somme de \$300,000 à la banque d'Echange.

Sir LEONARD TILLEY et M. TH. WHITE ont refusé d'une manière victorieuse les accusations portées par l'ancien ministre des finances et démontre que l'honorable M. Holton avait commis le même crime en 1867 en demandant au gouvernement de secourir la "Commercial Bank".

Le vote donne le résultat suivant :

Pour.—MM. Allen, Armstrong, Auger, Bain (Westworth), Bédard, Bernier, Blake, Bourassa, Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cameron (Middlesex), Campbell (Renfrew), Cartwright, Casey, Casgrain, Catudal, Charlton, Cockburn, Davies, De St-Georges, Edgar, Fairbank, Fisher, Fleming, Forbes, Geoffrion, Gilmour, Gunn, Harley, Holton, Inne, Irvine, Jackson, King, Kirk, Laurier, Landerkin, Langelier, Lister, Livingstone, McCraney, McMullan, Mulock, Mills, Paterson (Brant), Platt, Rinfret, Robertson (Shelburne), Scriven, Somerville (Brant), Somerville (Bruce), Springer, Sutherland (Oxford), Trow, Vail, Watson, Wells, Wilson.—59.

Contre.—MM. Allison, Amyot, Abbot, Bain (Soulanges), Baker (Victoria), Bell, Barnard, Beatty, Benson, Bergeron, Bergin, Billy, Blondeau, Bourbeau, Bowell, Bryson, Burns, Cameron (Inverness), Cameron (Victoria), Carling, Caron, Chapeau, Cochrane, Costigan, Colby, Coughlin, Cousin, Culbertson, Curran, Daly, Dawson, Desautels (St-Maurice), Desautels (Maskinongé), Desjardins, Dickinson, Dodd, Dugas, Dundas, Dupont, Farrow, Ferguson (Leeds et Gren), Fortin, Foster, Gagné, Gaudet, Giguant, Girouard, Gordon, Grandbois, Guibault, Guillet, Hackett, Haggart, Hall, Hay, Hickey, Hillyard, Homer, Hurteau, Ives, Jackson, Kaulbach, Kiivert, Kinney, Kranz, Labrosse, Landry (Kent), Landry (Montmagny), Langevin, Lesage, MacDonald (Kings), MacDonald (Sir John), Mackintosh, MacMaster, MacMillan (Middlesex), MacMillen (Vaudreuil), McCallum, McCarthy, McDougall (Pictou), McGreevy, McNeil, Mitchell, Moffat, O'Brien, Ouimet, Pinsonneault, Pope, Robertson (Hamilton), Robertson (Hastings), Royal, Scott, Shakespeare, Small, Smyth,

Sproule, Stairs, Taschereau, Temple, Taylor, Tilley, Townshend, Tupper, Tyrwhith, Vanasse, Wallace (Albert), Wallace (York), White (Caldwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wigle, Williams, Wood (Brookville), Wood (Westmoreland), Woodworth, Wright.—118.

La séance est levée à 11.45 heures.

NOTES D'OR

Mgr LaRoque, ancien évêque de Saint-Hyacinthe, complètera le 15 du courant sa cinquantième année de prêtrise. Mgr L. Z. Moreau a adressé à son clergé une circulaire dans laquelle nous lisons :

"Nous ne pouvons oublier que Mgr LaRoque a généreusement dépensé sa vie presque entière à St-Hyacinthe et pour St-Hyacinthe, même depuis que les infirmités l'ont forcé de se retirer de la vie active. En effet depuis dix-huit ans qu'il est dans la retraite, il n'est pas resté oisif. Vous connaissez tous son dévouement et ses travaux pour la sanctification de nos communautés religieuses, qui aussi l'aiment et le vénèrent comme un père, et surtout sa sollicitude pour la belle et si utile fondation du Précieux-Sang, où il est chéri et entouré des soins de la plus filiale pitié..."

Le 15 mars tombant un dimanche, la fête sera renvoyée au jeudi suivant, 19, fête du Bienheureux Patriarche St-Joseph, patron de Monseigneur. Il y aura à neuf heures grand'messe pontificale, dans la chapelle du Précieux-Sang, et à la suite de la messe le chant solennel du *Te Deum*. La messe terminée, le clergé se rendra à la salle de communauté du monastère, où une adresse sera présentée au digne Prélat, qui sera prié en même temps de vouloir bien agréer l'offrande d'un calice en vermeil, dont il sera heureux, nous le savons, de doter sa chère communauté de St-Hyacinthe. Le dîner se prendra ensuite à l'évêché."

Le service anniversaire du feu M. Georges Casgrain, Pire, sera chanté à l'Islet, mardi le 10 du courant.

Condolances.

A une assemblée du bureau de direction de la corporation des pilotes, pour le havre de Québec et au-dessous, tenue en cette ville, le 3 mars courant, les résolutions suivantes ont été proposées et unanimement adoptées :

Proposé par M. Auguste Després, secondé par M. Cyprien Langlois :

"Que les pilotes licenciés pour le havre de Québec et au-dessous, ont appris avec douleur la mort de l'honorable Joseph Cauchon, arrivé au lac Qu'Appelle, territoire du Nord-Ouest le 25 juillet, qu'ils reconnaissent avoir perdu en lui un des plus vaillants défenseurs de leurs droits comme société incorporée."

Proposé par M. Laurent Godbout, secondé par M. Onésime Noël :

"Que les membres de la Corporation des pilotes présentent leurs plus sincères condoléances à la famille du regretté défunt."

Proposé par M. Abel Bernier, secondé par M. Auguste Després :

"Qu'une messe soit chantée pour le repos de son âme à laquelle mise les pilotes sont priés d'assister."

Proposé par M. Cyprien Langlois, secondé par M. Laurent Godbout :

"Que copie des présentes résolutions soit adressée à sa famille."

Proposé par M. Onésime Noël secondé par M. Abel Bernier :

"Que copie de ces résolutions soit présentée pour publication aux différents journaux de la ville."

Nestor LACHANCE,

Président.

Adj. RENAUD.

Secrétaire, pro tem.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES EUROPE

FRANCE

Paris 5. La chambre des députés a adopté d'une manière définitive le projet de loi imposant des droits sur les céréales.

Rochefort dit qu'Oliver Pain n'a pris aucune part dans la campagne du Soudan. Le Mahdi n'a confié le commandement de ses soldats à aucun européen. Oliver Pain s'est rendu en Egypte dans le but de racheter les prisonniers français en la possession du prophète.

ANGLETERRE

Londres 5

Les dommages causés par l'explosion à la Chambre des Communes et à l'abbaye Westminster, ont coûté au gouvernement la somme de \$43,000.00. La police extra pour surveiller spécialement les dynamiteurs, a coûté l'année dernière \$190,000.

On rapporte que le Mahdi transporterait son camp à Metemneh ou à Stendy.

Les dépenses encourues jusqu'à pré-

sent pour la campagne du Soudan s'élevaient à la somme de \$3,360,000.

EGYPTE

Caire, 5. Les soldats égyptiens continuent à montrer beaucoup d'insubordination contre les sujets anglais.

Presque tous les jours on arrête des égyptiens qui sont châtiés et condamnés pour assaut sur les anglais.

Alexandrie, 5.

Le mécontentement des habitants contre les anglais augmente toujours. On entend souvent préférer des menaces de mort contre le général Stephenson.

PETITES NOUVELLES

CONSEIL-DE-VILLE.—Séance spéciale hebdomadaire ce soir à 7.30 heures. Ordre du jour : 1390e rapport du comité des finances (rapport du trésorier de la cité touchant la conversion de la dette anglaise) ; 56e rapport du comité du feu (faire enlever l'usine de la lumière électrique près la porte St-Jean) ; 99 rapport du comité de santé, (sur le même sujet) ; premier rapport du comité des délégués à Ottawa.

LA PRESSE.—Après la lecture du trône, les membres de la presse procédèrent à l'élection, de leurs officiers. En voici le résultat : Président, M. Carrel ; Vice-président, M. Jos Roy ; Secrétaires conjoints, MM. Barthe et Jordan ; comité, MM. Rouillard, Pacaud, Chambers, Mercier, Demers et Owens.

LA DIPHTHÉRIE.—Cette terrible maladie exerce à Lévis comme ailleurs ses ravages. Depuis quelques semaines on en a signalé plusieurs cas fatals. M. T. Lamontagne, employé au bureau de l'immigration, a perdu deux de ses enfants, dont l'un était âgé de quatre ans.

COUPABLE.—Desiré Brochu arrêté pour vol à l'incendie de la fonderie Roussseau, a plaidé coupable, hier, et a été condamné à trois mois d'emprisonnement.

FÊTE PATRONALE.—Les membres de l'Union St-Joseph de Saint-Sauveur célébreront leur fête patronale, la Saint-Joseph, le 15 du courant. Une messe solennelle sera chantée à cette occasion dans l'église de Saint-Sauveur.

INCENDIE.—Hier soir vers sept heures et demie il y a eu un commencement d'incendie chez M. Téléphore Dohet, bijoutier, coin des rues du Pont et de la Reine.

Cet incendie est dû à un tuyau défectueux. Les dommages, peu considérables, sont couverts par les assurances.

AUTRE INCENDIE.—Peu de temps après minuit une alarme appela les pompiers à l'établissement de M. Jean Seguy, rue des Fossés. Vu l'abondance de l'eau, les pompiers ont contrôlé aussitôt ce commencement d'incendie. Nous ne connaissons pas le montant des pertes.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE LA CITÉ DES TROIS-RIVIÈRES.—BUREAU, RUE DU PALAIS, 18, A QUÉBEC.—GRANDE EXCURSION EN FRANCE.

L'assemblée générale des sociétaires, en date du 26 janvier dernier, a décidé, à l'unanimité, que le tirage de la loterie aura lieu définitivement, le jeudi 30 avril prochain, à la salle Jacques-Cartier, à Québec. Prenez vos billets. Le prix de chaque billets est de 25 cents seulement.

Québec, 23 février 1883—143tps.

SERVICE ANNIVERSAIRE.—Le service anniversaire de Dame veuve Napoléon Belzaret i a eu lieu hier matin au milieu d'une nombreuse assistance, dans la Chapelle des Sœurs de la Charité. La messe a été chantée par le Rev. Bélanger, de la Basilique. Les Sœurs ont fait de l'excellente musique.

LA FORTUNE DES ROTHSCHILD.—Les frères de Rothschild, de Francfort-sur-Mein, les barons Willy et Mayer Charles, ont fait ces jours derniers la déclaration de leurs revenus pour servir de base à l'impôt personnel. D'après ces documents, le baron Willy de Rothschild jouit d'un revenu de 4,788,000 marcs, soit de 5,900,000 francs. Le baron Mayer Charles n'est pas aussi riche : il ne peut dépenser que 4,550,000 marcs par an, soit 5,700,000 francs. On se contenterait de moins.

LES VOYAGEURS CANADIENS.—Le train spécial transportant les voyageurs canadiens est arrivé d'Halifax vers minuit hier soir. Le convoi a été retardé de deux heures par un accident qui lui est arrivé au Petit Métis ; deux voitures ont déraillé, mais personne n'a été blessé.

Après avoir pris des rafraichissements à Lévis, les voyageurs se sont embarqués sur un convoi du Grand-Tronc pour retourner dans leur foyer.

EGLISE NOUVELLE A ST-ALBAN.—On nous apprend que la paroisse de St-Alban va faire prochainement construire une jolie église en pierre. Cette église aura 150 pieds sur 60. Les plans de cette nouvelle église ont été préparés par M. l'architecte Perrault. Tout le monde s'accorde à les trouver très-élégants et très-beaux. La paroisse de St-Alban ayant l'avantage de posséder ces car-

rières de pierre si en renommée, il n'y a pas de doute que les paroissiens vont faire tout en leur pouvoir pour dater leur paroisse d'un temple qui leur fera grandement honneur.

Les travaux de cette église commenceront bientôt, puisque, comme on le verra dans les annonces de notre journal, Messieurs les Syndics de la dite paroisse donnent avis public, que les soumissions demandées pour la construction de leur église, seront closes le 10 avril prochain.

VERDICT.—Dans l'enquête tenue sur le corps d'Eliza Dumont, un verdict de "mort de congestion de poumons, excitée par l'usage excessif des boissons enivrantes" a été rendu.

Il appert par les témoignages rendus à l'enquête qu'Eliza Dumont est sortie de la maison où elle demeurait, vers 6 1/2 hrs, mardi soir, afin de fermer les volets de chassie. Se sentant indisposée elle entra et s'approcha du poêle pour se chauffer. Elle perdit aussitôt connaissance et on la transporta sur son lit où elle expira une vingtaine de minutes après.

Dans le courant de la journée, la défunte avait ingurgité quatre à cinq verres de boisson.

Le Dr Watters a fait l'autopsie. Le cadavre de la défunte n'a pas été réclamé.

DEUX SUICIDES.—Un nommé Chas. G. Bennett, natif de Londres, Angleterre, a été trouvé pendu, vers les quatre heures, mercredi après-midi en arrière du restaurant Styde, No 1191 rue St-Jacques à Montréal.

Il avait y avoir quelques temps qu'il avait commis cet acte, car lorsque la corde qui attachait son cadavre, fut coupée, cette dernière était remplie de sang coagulé à demi gelé.

Il est probable que ce suicide a été commis à la suite de troubles domestiques.

La police du poste No 8 fut mandé en toute hâte et conduisit le cadavre à la morgue, où le coroner tint à dix heures cette avant-midi, une enquête.

Plusieurs témoins furent examinés. Dans l'habit de la victime, une lettre adressée à sa femme fut trouvée.

Après quelques délibérations le coroner rendit un verdict de mort par strangulation à la suite de troubles domestiques.

Le défunt est âgé d'environ quarante ans.

Mme Gertrude Wheeler, femme d'un marchand de fourrures de Winnipeg, est arrivée le 24 décembre à New-York et a loué une chambre au No 1 Bleeker street. Elle s'était brouillée avec son mari et séparée de lui, parce qu'il l'avait forcé d'envoyer dans un asile les enfants qu'elle avait eus d'un premier mariage. Mme Wheeler vivait retirée dans son petit logement, était habituellement triste et parlait quelquefois de se donner la mort.

Quoiqu'elle reçut de temps à autre de l'argent du Canada, elle était allée demander un asile pour la nuit à la station centrale le 14 février, en se disant dans un entier dénûment. Le surintendant de police télégraphia à son mari à Winnipeg, et celui-ci répondit que, si sa femme retournait auprès de lui, elle aurait tout l'argent qu'elle voudrait.

Elle refusa et fut envoyée aux commissaires des charités et corrections, mais quelques jours après son mari lui expédia \$25 et elle retourna dans son logement du No 1 Bleeker street. Samedi dernier, elle a reçu une nouvelle lettre de son mari la conjurant de rentrer au domicile conjugal, elle a répondu par un refus formel.

Vers minuit, avant hier, on a entendu Mme Wheeler gémettre dans sa chambre. Un médecin a été appelé et elle lui a dit avoir avalé depuis une heure environ deux cuillerées de mortis aux rats. Elle a ajouté que son seul désir était de mourir. Portée par une ambulance à l'hôpital Saint-Vincent, elle a expiré hier matin à 4 heures.

LE DÉCALOGUE DE LA CONVERSATION.—1. Parle peu, écoute beaucoup, n'interromps jamais.

2. Conserve le naturel dans tous les discours comme dans tes pensées.

3. Que ta voix ne soit ni assez basse pour qu'on doive s'efforcer de l'entendre, ni assez élevée pour qu'on se fatigue de l'écouter.

4. Parle à chacun de ce qu'il sait le mieux ou de ce qu'il aime le plus; ne hasarde rien devant ceux que tu ne connais pas.

5. Si tu racontes, que tes récits puissent intéresser tout le monde; les meilleurs éloignent les détails oiseux.

6. En toutes matières, préviens la satiété.

7. Cherche plus à plaire qu'à briller; évite de te mettre en scène; excepte-toi des éloges que tu distribues et ne laisse pas croire que tu n'en donnes que pour en recevoir.

n'offenser personne; un peu de raillerie, jamais de la méchanceté.

10. Ménage les opinions d'autrui, accepte de bonne grâce la contradiction et si tu refuses ne discute pas.

ONGUENT ET PILULES HOLLOWAY.—Remède infailible pour les Maux de Jambes et toute espèce de blessures.—La vente extraordinaire de ces précieuses Médecines, dans chaque partie du monde civilisé, est une preuve des plus convaincantes de leur efficacité. Elles guérissent promptement les maux de jambes, les vieilles blessures, les scrofules, et les maladies de la peau. Des milliers de personnes souffrantes de ces terribles maladies ont été guéries, après que tout autre remède avait échoué; il est un fait indubitable, qu'il n'y a point de cas, quelque obstiné qu'enraciné qu'il soit, que ces merveilleuses Médecines ne soulagent promptement et ne guérissent ensuite. Leur action combinée est irrésistible. Il est inutile d'en dire davantage en faveur de ces célèbres Pilules. Que ceux qui doutent de leurs supérieures qualités en fassent l'essai.

LES ANNONCES TROMPEUSES

"Il est devenu si habituel d'écrire la commencement d'un article en un style élégant et intéressant, "Pour tomber ensuite dans une réclame, "que nous évitons ce genre, "Et appelons simplement l'attention sur les mérites des AMERS DE HOUBLON "en termes aussi clairs et aussi convenables "que possible, "Pour engager les gens "A les essayer une fois, essay qui attestera "tellement leur valeur que l'on ne voudra "plus se servir d'autre remède. "Ce remède est recommandé favorablement dans tous les lieux "Religieux et mondains, se vend sur une "grande échelle et remplace toutes les "autres médecines "Personne ne peut nier les vertus du "houblon, et les propriétés des AMERS "DE HOUBLON ont été éprouvées une grande "intelligence et habileté, "MOURUT-ELLE ? "Non ! "Elle languit et souffrit pendant des "années, "Les médecins ne lui procurant aucun "soulagement, "Et à la fin elle fut guérie par les AMERS "DE HOUBLON, comme les journaux l'ont "dit. "En vérité ! En vérité ! "Combien nous devons de reconnaissance "à cette médecine ?

LA SOUFFRANCE D'UNE FILLE. "Depuis onze ans notre fille souffrait sur "un lit de douleur. "D'une maladie de rognons, de foie, de "rhumatisme et de débilité nerveuse, "Sous les soins des meilleurs médecins, "Qui donnaient à sa maladie des noms "variés, "Mais aucun soulagement, "Et maintenant elle nous est rendue en "bonne santé par un remède aussi simple "que les AMERS DE HOUBLON dont nous "avions évité de nous servir pendant des "années.—Les parents.

LE PÈRE SE PORTE MIEUX. "Mes filles disent "Comme notre père se porte beaucoup "mieux depuis qu'il fait usage des AMERS "DE HOUBLON.

Il se portait bien après avoir longtemps souffert d'une maladie déclarée incurable. Et nous sommes heureuses qu'il se soit servi de vos AMERS.

UNE DAME D'UTICA, N. Y. Québec, 6 février 1885—Jan. 7. janv.

Repos et confort **POUR CEUX QUI SOUFFRENT !**

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La panacée de Brown pour les familles étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac, les crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 cents la bouteille.

Table du Sacré-Cœur.—Mmes A. J. Bonand, L. P. Gagnon, Chs Vézina, Alph. Laberge et Delle J. Laberge.

Table Chéopin.—Mmes P. Tardif, A. Pelchat, P. Labbe, A. Haot, J. Vézina.

Table St-Jean-Baptiste.—Mme F. N. Robitaille.

Table St-Pierre.—Mmes P. Giguère, J. Giguère, J. Rouleau, P. Cunningham.

Table Ste-Anne.—Mme J. P. Labadie.

Table Notre-Dame des Victoires.—Mmes Eph. Chouinard, P. L. Boivin, D. Dionne, Th. Pelvin, H. Maréchal, Elz. Piquet.

Table Frontenac.—Mmes Th. Tremblay, Alf. Robitaille.

Département de la Pêche.—Mmes P. Roussel, E. Maréchal et J. Gravel.

Table Lacroix de St-Jacques. [Dames et d'attribution] : Mmes Vve N. Germain et Mme Z. Levasseur.

P. LESSARD, Pres. Desservant de N.-D. de la Garde. Québec, 5 mars 1885. 153

AVIS. NOUS AVONS LE PLAISIR d'informer nos lecteurs que Monsieur D. Louis Soucy, fils de Mons. Jos. Soucy, marchand et propriétaire de fromagerie, a obtenu avec distinction un diplôme de fabricant de beurre et de fromage, après avoir suivi un cours théorique et pratique sous M. D. H. Bernad, pendant la saison d'écoulée de 1884, à St-Philippe de Nori.

M. D. L. SOUCY est tout-à-fait compétent dans tout ce qui reg. la fabrication du beurre et fromage dans toutes les branches, et est fortement recommandé et reconnu pour un fromager de première classe.

Québec, 5 mars 1885. 154

LE CANADA —ET— **L'Emigration Française** —PAR— **FREDERIC GERBIÉ.**

NOS LECTEURS pourront se procurer au bureau du Courrier du Canada cet ouvrage si intéressant à tous les points de vue. L'ouvrage se trouve accompagné de 3 cartes et 23 gravures. Prix pour l'ouvrage complet \$1.50 Québec, 24 septembre 1884. 59

MARCHES DE QUÉBEC.

Farine et Grains

Québec, 6 mars 1885.

Farine.	Sup. extra, baril, 196.	4 50 a
	Extra.	4 25 a
	Porte pour blancher.	4 80 a
	Extra du printemps.	4 00 a
	Superfine No 2.	3 80 a
	Fine.	3 60 a
	En sacs en poches, de 100 livres.	2 00 a
	de 50 livres en quart.	0 00 a
	Mais, ou blé d'Inde blanc,	3 50 a
	par 200 livres.	3 25 a
	Mais ou blé d'Inde jaune,	3 50 a
	par 200 livres.	3 25 a
Orge.	— fine ou de 1er trait.	0 90 a
	par 60 livres.	0 85 a
	Pois " " " " " "	0 85 a
	Pois " " " " " "	1 50 a
	Avoine 22 livres.	0 34 a
	Roin par 100 bottles.	7 00 a
	Patte par 100 bottles.	3 00 a
	Orge par minot.	0 55 a

Provisions, Etc., Etc.

Provisions, Etc., Etc.	Québec, 6 mars 1885.
Beurre, par 100 livres.	50.20
sué.	0.16
Patates par 100 livres.	0.35
Patates par 100 livres.	0.20
Sucre d'érable par 100 livres.	0.15
éromage, par 100 livres.	0.15
Oignons par 100 livres.	3.00
Pommes par 100 livres.	2.75
Oranges par 100 livres.	4.00
Citrons par 100 livres.	12.50

Volailles.

Volailles.	Québec, 6 mars 1885.
Dinde par couple.	52.00
Volailles.	0.75
Poulets.	0.75
Oies.	0.75
Canards.	0.75

Bois, Charbon, Etc., Etc.

Bois, Charbon, Etc., Etc.	Québec, 6 mars 1885.
Bois par 100 livres.	7.50
Charbon par 100 livres.	0.10
Bois par 100 livres.	0.11
Charbon par 100 livres.	0.12
Bois par 100 livres.	0.13
Charbon par 100 livres.	0.14
Bois par 100 livres.	17.00
Charbon par 100 livres.	16.00
Bois par 100 livres.	60.00
Charbon par 100 livres.	60.00
Bois par 100 livres.	60.00
Charbon par 100 livres.	60.00

Boeufs, Moutons, Etc.

Boeufs, Moutons, Etc.	Québec, 6 mars 1885.
Boeuf par 100 livres.	10.00
Mouton par 100 livres.	9.00
Boeuf par 100 livres.	9.00
Mouton par 100 livres.	0.08
Boeuf par 100 livres.	0.10
Mouton par 100 livres.	0.12

Poissons.

Poissons.	Québec, 6 mars 1885.
Morue verte le quintal.	1.50
Morue verte le baril.	4.00
Maquereau No. 1, baril.	15.00
de 200 livres.	15.00
Maquereau No. 2, baril.	0.10
de 200 livres.	0.10
Harang du Labrador.	4.75
de 100 livres.	0.80
de 200 livres.	0.75

BAZAR

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE LE

NOTRE-DAME DE LA GARDE.

AVEC la permission spéciale de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, ce bazar se tiendra dans le courant de l'été prochain.

Les personnes charitables qui désirent contribuer à cette bonne œuvre sont respectueusement priées de présenter leurs offrandes aux Dames organisatrices ou au sousigné.

Table Notre-Dame de la Garde.—Mmes C. Giguère, J. Blais, E. Carri, L. P. Vohl, J. Gatinich.

Table du Sacré-Cœur.—Mmes A. J. Bonand, L. P. Gagnon, Chs Vézina, Alph. Laberge et Delle J. Laberge.

Table Chéopin.—Mmes P. Tardif, A. Pelchat, P. Labbe, A. Haot, J. Vézina.

Table St-Jean-Baptiste.—Mme F. N. Robitaille.

Table St-Pierre.—Mmes P. Giguère, J. Giguère, J. Rouleau, P. Cunningham.

Table Ste-Anne.—Mme J. P. Labadie.

Table Notre-Dame des Victoires.—Mmes Eph. Chouinard, P. L. Boivin, D. Dionne, Th. Pelvin, H. Maréchal, Elz. Piquet.

Table Frontenac.—Mmes Th. Tremblay, Alf. Robitaille.

Département de la Pêche.—Mmes P. Roussel, E. Maréchal et J. Gravel.

Table Lacroix de St-Jacques. [Dames et d'attribution] : Mmes Vve N. Germain et Mme Z. Levasseur.

P. LESSARD, Pres. Desservant de N.-D. de la Garde. Québec, 5 mars 1885. 153

AVIS. NOUS AVONS LE PLAISIR d'informer nos lecteurs que Monsieur D. Louis Soucy, fils de Mons. Jos. Soucy, marchand et propriétaire de fromagerie, a obtenu avec distinction un diplôme de fabricant de beurre et de fromage, après avoir suivi un cours théorique et pratique sous M. D. H. Bernad, pendant la saison d'écoulée de 1884, à St-Philippe de Nori.

M. D. L. SOUCY est tout-à-fait compétent dans tout ce qui reg. la fabrication du beurre et fromage dans toutes les branches, et est fortement recommandé et reconnu pour un fromager de première classe.

Québec, 5 mars 1885. 154

LE CANADA —ET— **L'Emigration Française** —PAR— **FREDERIC GERBIÉ.**

Actions de Banques, etc.

Vendredi, 6 Mars 1885. A. Midi.

ACTIONS.	Valeur des actions.	Dernier Div.	Vendeurs.	Acheteurs.	Ventes.
Banque Montréal.	200	5 1/2	191	190	
Do Ontario.	40	3	107	107	
Do Peuple.	50	1	57	57	
Do Molson.	50	4	170	170	
Do Toronto.	100	6	180	179	
Do J. Currier.	25	2 1/2	63	63	
Do Marchands.	100	3 1/2	111	111	
Do Québec.	100	3 1/2	101	101	
Do Union.	50	2 1/2	65	65	
Do Commerce.	40	4	119 1/2	118 1/2	
Do Exchange (dernier 3 mois).	100	2			
Do Impériale.	100	3 1/2	174	174	
Do Fédérale.	100	3 1/2	174	174	
Do Nationale.	50	2	55	55	
Cie du Télégraphe de Montréal (dernier 3 mois).	40	2	120 1/2	120	
Cie du Télégraphe de la Puissance (dernier 3 mois).	50	1 1/2			
Cie de Navigation du Richelieu X.D.	100	3	56	54 1/2	
Cie du Chemin à Lisses de la Cité.	50	7	120	118	
Cie du Gaz de Montréal.	40	6	184	183 1/2	
Dundas Cotton Co.	100	50			
Compagnie d'Assurance Royale Canadienne.	50		55		
Cie des Chars Urbains de la Basse-Ville.	50	6	180		
Cie d'Assurance de Québec contre le Feu.	100		\$12		
Cie de la Traversée, Lévis et Q. (dernier 3 mois).	100	2	120		
Cie du Gaz de Québec.	200	4	122		
Quebec Steamship Co.	100		85		
Société de Prêts et Placements de Québec.	100	2 1/2	68		
Société de Construction des Artisans.	50	3	60		
Chars Urbains de la haute-ville, l'an Chemin de fer du Pacifique.	50		50		
St-Paul Mine, et Manilla 3 mois.	100	2	35	35	
Société de Construction Perma-nente, l'an.	2	70			
Cie des Terres du Nord-Ouest.	100	2			

Pardis de Banques achetées sur 5 % marge. G. H. BURROUGHS, Courtier, 165, Rue St-Pierre, Québec.

BEAUX-ARTS.

Le grand âge ayant obligé le sousigné à déposer le crayon et le pinceau, son atelier est à vendre.

Il consiste en une trentaine de tableaux de salons, de quatre énormes Port-folio—remplis de dessins et de gravures des plus grands maîtres. Tous les plafonds du Palais de Versailles, etc., etc., et plusieurs volumes qui traitent des beaux-arts.

Tous ces objets peuvent produire une superbe école de peinture.

ANT. PLAMONDON, Peintre d'histoire, Pointe-aux-Trembles, Comté Portneuf, 8 février 1885 Québec, 17 février 1885—121.

ELIXIR

PRÉPARÉ PAR LES

Sœurs de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

ELIXIR ALBUMINO-FERRUGINEUX.—Ce tonique puissant et reconstruisant par lequel il contient, joint d'une grande efficacité contre l'appauvrissement du sang, et par l'albumine qui s'y trouve en dissolution, c'est une nourriture substantielle infiniment préférable à tous les extraits de bœuf.

En vente chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Québec. Québec, 23 novembre 1884. 96

MM JACQUES ROBITAILLE & CIE, MARCHANDS-ÉPICIERS, SUCCESSIONS DE

MM. Gingras & Langlois 54, Rue du Palais.

Ayant fait l'acquisition du fonds de magasin de MM. Gingras & Langlois, à des conditions très favorables, informons le public qu'ils sont par conséquent en état de vendre leurs marchandises à meilleur marché que dans n'importe quel autre établissement du genre de cette ville.

L'assortiment est des plus considérables. Rien n'y manque : vins de toutes sortes, liqueurs de différent crû, eau-de-vie, genièvre, spiritueux les plus recherchés, thé, café, épicerie en général. Le tout de la meilleure qualité. Il est impossible de trouver mieux ailleurs, même dans les plus grandes maisons, et les prix sont extrêmement réduits, à la portée de toutes les bourses. Pour s'en convaincre, les acheteurs sont respectueusement priés de faire une visite à la maison.

Robitaille & Cie, 54, RUE DU PALAIS.

Il ne faut pas oublier aussi qu'on peut se procurer dans cette maison les précieuses eaux minérales de Saint-Léon.

Que le public achète à cet établissement, et il sera pleinement satisfait sous le rapport du prix et de la qualité de la marchandise. Québec, 29 novembre 1884. 97

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresse BAXTER & CIE, Banquiers 17, Rue Wall, New-York.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Vendredi, 6 Mars 1885. A. Midi.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour chaudière," seront reçues à ce bureau jusqu'à **VENREDI, le 13e jour de MARS** prochain, inclusivement, pour la construction d'une nouvelle chaudière en acier et sa mise en place dans le dragueur *Canada*, qui est maintenant dans le Bassin Louise, havre de Québec, d'après des plans et devis que l'on pourra voir à ce bureau, ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du havre, rue Dalhousie, Québec, et au bureau des dragages, bureau des Travaux Publics, dans l'Édifice de la Douane à Saint-Jean, N. B., où l'on pourra aussi obtenir des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies, et portant leurs propres signatures.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera remis au sousigné lorsqu'il sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa :
Le train de la Maille partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.
Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

11.30 A. M.—Train mixte laissera la Pointe d'Avon pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord
4.00 p. m. Maille pour le Lac Simon, arrivant à 7.15 p. m.

Allant au Sud

6.20 a. m. Train de la Maille de St-Raymond pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.
8.00 p. m. Train mixte laissera le Lac Simon pour St-Raymond arrivant à 8.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 h. a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 p. m., et à Sherbrooke à 6.15 p. m.
De Lévis à St-Joseph, Beauce : départ de Lévis, train mixte 3.00 p. m. Arrive à St-Joseph à 7.10 p. m.
Départ de St-Joseph à 6.00 a. m. Arrive à Lévis à 10.00 a. m.

SPECULATION

Comme marges nous acceptons aussi bas que un par cent sur les stocks ou un centin par minot sur les grains, et nous remplissons tous les contrats sur système d'ordre arrêté, ce qui fait que les pertes cessent à la limite de la marge, malgré que les contrats jouissent de profit sans limites.—Ainsi \$10 achètera 10 parts, \$25, 25 parts, \$50, 50 parts, ou \$10 achètera 1000 minots de grains, \$50, 5000 minots, etc., etc. Malgré que nous prenions une aussi faible marge, nous ne croyons pas envisageable de se fier à une aussi étroite limite et nous recommandons qu'une marge d'au moins \$2 par part ou 2 centins par minot soit mise.

Les cotations du bureau d'Echange de Montréal et de New-York, et du bureau de commerce de Chicago sont continuellement reçues tous les jours depuis 10 h. a. m., jusqu'à 3.30 h. p. m., et sont marquées sur des tableaux à me sure qu'elles arrivent. Des livres sur les cotations sont aussi gardés comme références. Les lettres de chaque jour sur le marché sont en vente aussitôt reçues de nos agents. Nous recevons le New-York Evening Post, Wall Street News et le Herald, ainsi donnant aux parties intéressées toutes les facilités pour information.

Ceux qui ne sont pas familiers avec la spéculation et qui aimeraient à spéculer sur une petite échelle, nous offrons les suggestions suivantes : choisissez de la liste des stocks de New-York ou les grains ou les provisions sur le marché de Chicago, ce que vous voulez acheter ou vendre et donnez votre ordre. Notre commission pour acheter ou vendre est de 3/8 par cent (3/16 chaque côté) qui est ajouté au prix du stock ou du grain. Par exemple, si vous donnez un ordre d'acheter 25 parts de Lake Shore quand le prix est de 101, nous ajoutons la commission, et remplissons l'ordre à 101 3/8 net, et tous profits au-dessus de ce chiffre est à vous. Si le prix de Lake Shore monte à 102 3/8, vous avez fait \$25, si à 103 3/8, \$50, et ainsi de suite sans limite jusqu'à ce que vous donnez l'ordre de clore votre contrat, quand nous vous remettons votre marge et votre profit de suite.

Si cependant, après l'achat, le prix au lieu de monter, baisse jusqu'à 100 3/8, votre \$25 est perdu, à moins que vous ayez mis une autre marge en temps. Si vous achetez 2000 minots de blé à 85 centins vous pouvez le faire avec \$20 de marge, c'est-à-dire, 1 centin par minot, si le prix du blé monte à 87 centins vous pouvez faire \$10 de profit \$11 monte à 90 centins vous pouvez faire \$100. Si le blé baisse à 84 centins vous pouvez perdre \$20 de plus, et ainsi de suite sans limite de marge ou vous pouvez clore à \$20 de perte, ainsi le montant risqué est toujours limité, tandis que les profits peuvent se multiplier sans limite. Vous pouvez clore une transaction en aucun temps et régler au prix du marché ; ainsi offrant des facilités jusqu'ici inconnues aux acheteurs en dehors de New-York et de Chicago.

Privileges achetés en aucun temps. Ces contrats deviennent de plus en plus populaires dans le monde de la spéculation.
Aucun intérêt n'est chargé sur achats sur marge fait dans notre bureau.
Comme mentionné plus haut, il est mieux de partir avec un dépôt d'au moins \$2 ou \$3 par part, ou 2 ou 3 centins par minot sur le grain, parce que les parts achetées à 101 pourraient baisser à 100, justement assez bas pour épouser la marge de \$1 par part, et après cela remonter jusqu'à 104 et 105, 1004 avant d'être le plus bas. Si le stock monte, de suite 1 par cent est aussi bon que 50.

Nous prenons des ordres arrêtés depuis 5 parts en montant, et dans les grains depuis 500 minots en montant, le lard depuis 25 quarts en montant, saucisses 5000 livres en montant, et nous exécutons nos ordres par nos agents à New-York et à Chicago sur une marge de 5%, soutenue, d'après les règlements ordinaires des transactions de courtiers sur le bureau d'Echange à New-York, et le bureau de Commerce à Chicago.

Des occasions se présentent constamment de chaque côté, les prix étant toujours en hausse ou en baisse, si les stocks sont tranquilles, soit le blé, le lard, le lard ou le saindoux sont très actifs ou vice versa, ainsi, ceux qui jugent le marché correctement, peuvent toujours trouver une occasion de faire de l'argent. Si les valeurs sont en baisse, vous pouvez profiter pour vendre, si en hausse, pour acheter ; elles ne peuvent aller que de deux manières, ainsi ignorant les avantages d'information et le choix de la valeur, les chances sont égales.

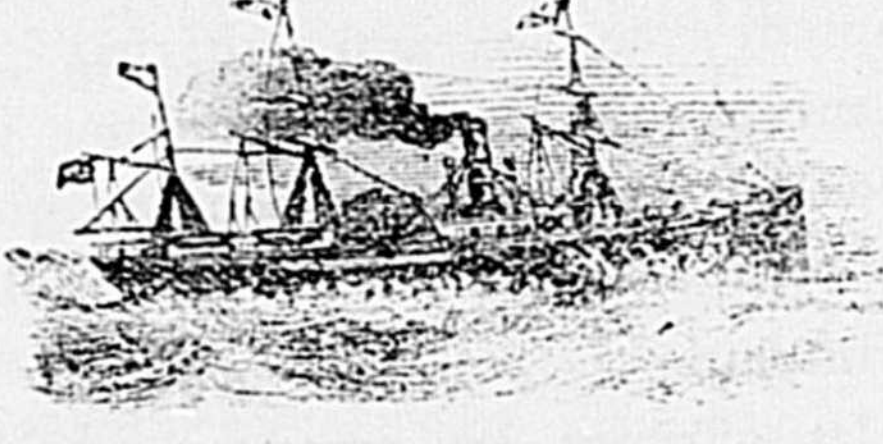
Ceux qui sont déjà familiers avec la spéculation savent exactement quoi faire. A ceux qui nous n'avons qu'à dire que nous acceptons des ordres pour acheter ou vendre aucun stock actif en lots de 5 à 100 parts ou les grains ou provisions sur une marge de 1 par cent ou plus à leur choix ; que nous exécutons les ordres de suite et attendons jusqu'à l'épuisement complet de la marge avant de vendre. Les marges doivent être payées en donnant l'ordre.

Nos bureaux sont toujours ouverts pour l'accommodation du public.
G. H. BURROUGHS ET Cie.,
Vis à vis la Banque de Québec,
105 et 107, rue Saint-Pierre, Québec,
et 62, rue Sault-au-Matelot.

29 décembre, 1884.—107.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale.
- 2 Ste Anne et Auteuil.
- 3 Grisons et Ste Geneviève.
- 4 Haldimand et St Louis.
- 5 Jardins et Ste Anne.
- 6 Buade et Fort.
- 7 S. Eustache et S. Georges.
- 8 Ste Famille et Hébert.
- 9 Séminaire de Québec.
- 10 Ste Juliette d'Artigny.
- 11 S. Jean et Collins.
- 12 Palais et Mac-Mahon.
- 13 S. Jean et S. Stanislas.
- 14 Chantier Dinning, (Champlain).
- 15 Séminaire de Québec.
- 16 Epicerie Taylor.
- 17 rue Champlain, 474.
- 18 S. Jean et Sutherland.
- 19 Deligny et S. Olivier.
- 20 Maison Giblin (Champlain).
- 21 rue Champlain, 103.
- 22 Dalhousie et Arthur.
- 23 Côte de la Montagne, au bas.
- 24 Sault-au-Matelot et S. Jacques.
- 25 Côte Danbourges et S. Paul.
- 26 S. Francis et la Chapelle.
- 27 Lemesurier, rue S. Paul.
- 28 Marché S. Paul, station.
- 29 Prairie et S. Dominique.
- 30 Fossés et Pont.
- 31 S. Valier et la Chapelle.
- 32 L'Eglise et S. Joseph.
- 33 Dorchester et N. D. des Anges.
- 34 S. Valier et Belleau.
- 35 Colomb et Nelson.
- 36 S. Anselme et S. Joseph.
- 37 Caron et la Reine.
- 38 Reine et Couronne.
- 39 Arago et Turgeon.
- 40 Reine et Pont.
- 41 S. Dominique et S. François.
- 42 Dorchester et Ryland.
- 43 Artillerie et Ste Julie.
- 44 S. Augustin et S. Patrice.
- 45 S. Pierre et Berthelot.
- 46 Artigny et S. Amable.
- 47 rue S. Amable, Bon Pasteur.
- 48 Grande Allée, Ste Brigitte.
- 49 S. Jean et Salaberry.
- 50 Ste Claire et Richelieu.
- 51 S. Jean et Ste Geneviève.
- 52 Robitaille et Latourville.
- 53 S. Augustin et S. Georges.
- 54 Parlement.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mails

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1885—Arrangements d'hiver—1885

LES lignes de cette compagnie se composent de deux vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAU.	Tonnage.	COMMANDEMENTS.
NUMERIAN	6100 en construction.	
PARISIAN	5400	Capt. J. Wylie.
SARDINIAN	5400	Capt. J. Wylie.
CIRCASSIAN	5400	Capt. J. Wylie.
POLYNESIAN	5400	Capt. J. Wylie.
CORIAN	4000	Capt. J. Wylie.
SARACAN	3600	Capt. Legallais.
BUNOS AYRES	3600	Capt. A. Aird.
SCANDINAVIAN	3000	Capt. H. Wylie.
PRUSSIAN	3000	Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN	2850	Capt. J. Graham.
PERUVIAN	3400	Capt. Barclay.
CASPIAN	3200	Capt. Trocki.
HIBERNIAN	3400	Capt. R. H. A. R. N. A.
NOVA SCOTIAN	3300	Capt. Richardson.
AUSTRIAN	2700	Capt. J. Wylie.
NEPTUNIAN	2700	Capt. J. Wylie.
MANTOBIAN	3150	Capt. J. Wylie.
CANADIAN	2600	Capt. J. Miller.
CORINTHIAN	2000	Capt. J. Stott.
PHOENICIAN	2600	Capt. Menzies.
WALDENIAN	2300	Capt. Stephens.
LUCERNE	2800	Capt. Kerr.
ACADIAN	1350	Capt. Cabell.
NEWFOUNDLAND	1500	Capt. Mylius.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service

DE LA MAILLE DE LIVERPOOL

Mails	De	De	De
Steamers	Liverpool	Liverpool	Liverpool
Circassian	Jeu. 12	Mardi 13	Samedi 10
Captain	12 Jan.	13 Jan.	17 Jan.
Sardinian	5 Fév.	7 Fév.	11 Fév.
Sarmatian	12 Fév.	14 Fév.	18 Fév.
Parissian	19	21	25
Polynesian	26	28	3
Caspien	5 Mars.	7 Mars	11 Mars
Sardinian			

PARTANT DE HALIFAX A

DEUX HEURES P. M.

ou à l'arrivée du train du chemin de fer

Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix du passage de Québec via Halifax :

Cabine	\$62.65, \$78.00 et \$88.00
Suivant les accommodements.	
Intermédiaire	\$10.00
Entrepont	Au plus bas prix.

SERVICE DE GLASGOW.

De Glasgow	Steamers	De Boston.
5 Janvier	Cartagenian	2 Fév.
18 Fév.	Siberian	14
11 Fév.	Scandinavian	28
25	Cartagenian	14 Mars.

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE,

Agents, Québec, 29 janvier 1885

PIANOS HAZELTON

De NEW-YORK

RÉPONDANT AUX GOUTS ARTISTIQUES LES PLUS RECHERCHÉS

SON DÉLICIEUX—TOUCHER PARFAITE—SOLIDITÉ A TOUTE ÉPREUVE ÉTABLIE PAR UN DEMI-SIÈCLE D'EXPÉRIENCE.

NEW-JERSEY 1860 : PREMIER PRIX.

NEW-YORK 1863 : PREMIER PRIX.

PHILADELPHIE 1876 : DIPLÔME D'HONNEUR ET MÉDAILLE DE MÉRITE.

Montréal 1880.

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA

Au-dessus de tous les concurrents, sans exception.

OFFICIEL

EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880.

PREMIER PRIX EXTRA.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

Hazelton Frères, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,

EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO CARRÉ à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication AU-DESSUS DE TOUS LES CONCURRENTS.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne le DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., POUR PIANO DROIT, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son avec touche élastique et excellence de construction.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY,

533, Oxford Street, London

Québec, 2 novembre 1881—1 an.

Quelques-uns des remèdes les plus considérables de PIANOS et D'ORGUES

qu'il y ait en Canada.

Québec, 7 juillet 1884—15 nov. 83—lan2fps.

909

GRANDE CRÈCHE DE NOEL

NOUVEAU MODÈLE

Hauteur de l'étable, 4 1/2 pieds.—Largeur, 5 pieds.

Hauteur des Personnages, debout, 2 pieds et 2 pouces.

Longueur totale de la place occupée par la Crèche, 7 pieds.

Au besoin elle peut occuper un plus petit espace.

PRIX

Crèche complète :—L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, 3 Bergers, 3 Rois

Mages, le bœuf, l'âne, l'étable, l'ange Gloria, nuage

d'anges, le tout décoré riche, emballage compris \$85.00

Même Crèche :—Sans étable \$65.00

L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, le bœuf et l'âne \$24.00

L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, le bœuf, l'âne et 3 Bergers \$40.00

L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, le bœuf, l'âne et 3 Rois Mages \$45.00

Les 3 Rois Mages, seuls \$22.50

Les trois Bergers, seuls \$18.00

— 0 —

Petite Crèche de Noël

MÊME MODÈLE QUE CI-DESSUS

Hauteur de l'étable, 3 1/2 pieds.—Largeur, 4 pieds.

Hauteur des Personnages, debout, 17 pouces.

Longueur totale de la place occupée par la Crèche, 5 pieds.

PRIX :—(4) un quart en moins que la grande Crèche.

PHOTOGRAPHIES ENVOYÉES SUR DEMANDE

ENFANTS JÉSUS EN PLÂTRE, décoré à l'huile avec bœuf en paille de blé

avec épis :—Longueur de l'Enfant Jésus, 16 pouces \$3.00

avec épis :—Longueur de l'Enfant Jésus, 16 pouces \$1.50

— 0 —

CHASUBLERIERES

GRAND ASSORTIMENT DE CHASUBLES

En notre antique, ou drap d'or, brodée en or, tout métal, valeur première, venant d'être reçu d'Europe, dessins variés et nouveaux depuis le bas prix de \$25.00 jusqu'à \$100.00 suivant la richesse.

AUSSE

CHAPES ET DALMATIQUES

À TRÈS BAS PRIX.

C. B. LANCTOT,

Québec, 11 décembre 1884—1 an.

347

J. & W. REID,

FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA

PAPETERIE DE LORETTE

FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre

sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en

papier, cartes, tapisseries et papiers à

envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes,

carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce

de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs,

tapissiers.

Ils gardent toujours en magasin un assorti-

ment de papier, de métaux, et de fournitures pour

la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de

toile, cordages, chiffons, rognures de papier et

toutes sortes de vieux métaux.

Québec, 26 octobre 1882.

CLOCHES A VENDRE.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches

avec leurs montures et garanties du poids

de 50 lbs.

31

39

16

12

151

550

S'adresser à

M. N. HARDY,

Libraire,

Basse-Ville.

Québec, 17 janvier 1884.

956

CE JOURNAL

peut-être trouvé

à la file au bureau

d'annonces de journaux de GEO. P. ROWELL

& CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer

des contrats d'annonces pour ce journal à

New-York.

Québec, 15 mars 1885.

997

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent

les maux de la peau, le psoriasis, les dartres,

des reins et des intestins. Elles donnent la

force et la santé aux constitutions faibles, et

sont d'un secours inappréciable dans les indis-

positions des personnes du sexe de tout âge

pour les enfants et les vieillards, elles ont d'un

prix inestimable.

L'ONGUENT